OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur…….. domicilié à …….
……..
Téléphone :…….
E-mail : ……..

Ci-après dénommés : "l'acheteur".

Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de
…… Euros (…….. Eur).

L'immeuble dont la description suit:

DESCRIPTION DU BIEN :

COMMUNE de BASTOGNE – 7 ème division - BERTOGNE
1. Un bois, sis Jardin Dister, cadastré Section C, numéro 1903A P0000, pour une contenance de un hectare neuf ares nonante centiares (1ha 09a 90ca).
Revenu cadastral: 8 euros
2. Un bois, sis Heritage a zes Fosses Dister, cadastré Section C, numéro 1900 P0000, pour une contenance de quinze ares (15a).
Revenu cadastral: 1 euro

.**FRAIS D'ACHAT:**

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

DUREE :
La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant cours aujourd'hui, à savoir le ……..
L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

ACCEPTATION :
L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail : **…….**

ACTE NOTARIE :
Informé de son droit absolu de faire choix d'un notaire sans frais supplémentaires, l'acheteur déclare faire choix du notaire …….. dans l'hypothèse où la vente se réaliserait. Pour le vendeur, il s'agira du notaire Lenelle à Harzé .

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :
Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.
Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Les épicéas présents sur les parcelles 1903 A et 1900 ne font pas partie de la vente et seront exploités prochainement

Le bien est situé en zone forestière au plan de secteur. L'ensemble est libre d'occupation hormis un droit de chasse attribué à la chasse locale.
L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la Jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre d'occupation.

Fait à le

Acheteur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »